

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

*Séance ordinaire du 2 septembre 2014*

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
André Turmel  
Jean-Guy Gosselin  
Sylvain Drouin

**Est absent :**

**Monsieur le conseiller :** Serge Plante

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.**

**Sont également présents :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;  
Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Confirmation d'intention auprès du Club de golf de Lac-Etchemin pour un partenariat financier à l'édition 2015 du Tournoi des Maîtres de l'Association des golfeurs professionnels du Québec (AGPQ).
  - 4.2 Avis de la Municipalité de Lac-Etchemin afin d'orienter la réflexion sur le développement des Etchemins et dépôt de son plan d'action 2014-2019 dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (PNR3).
  - 4.3 Amendement constituant la mise à jour numéro 2 de la "Politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre - Années 2011-2015".
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Régularisation des droits dans l'emprise de la route 277.
  - 5.2 Adjudication du contrat d'achat d'un tracteur 4 X 4 neuf 2014 avec cabine, tondeuse, balai, souffleur et épandeur à abrasif ainsi que la détermination du mode de financement.
  - 5.3 Adjudication du contrat afin de rendre conforme l'opération de la tour de refroidissement de l'aréna en fonction des nouvelles exigences de la Régie du bâtiment ainsi que la détermination du mode de financement.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Demande de démolition de l'immeuble sis au 1514, route 277, zone 15-CH.
- 6.2 Autorisation de participation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à une formation au sujet de "Conciliateur-arbitre".
- 6.3 Autorisation de participation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à une formation intitulée "Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien".
- 6.4 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à Mme Lise Pouliot concernant la tonte de la pelouse dans la rive.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Officialisation de la prononciation du gentilé de Lac-Etchemin.
- 7.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente pour la préouverture de la glace à l'aréna municipal une semaine avant la date prévue.
- 7.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec l'association du "Hockey mineur des Etchemins" pour la saison 2014-2015.
- 7.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le Club de patinage artistique "Les Patineurs volants" pour la saison 2014-2015.
- 7.5 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 7.6 Octroi du contrat - Système de zonage pour l'unité de climatisation et ajout de thermostats programmables au bâtiment d'accueil au Mont-Original.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 10. Lecture de la correspondance.
- 11. Affaires nouvelles :
  - 11.1 Souscriptions diverses :
    - a) Participation au "Cocktail Gastronomique Tournant" organisé par le CJE et le CLDE.
  - 11.2
- 12. Période d'intervention des membres du conseil.
- 13. Période de questions des citoyens.
- 14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au*

*cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».*

156-09-2014

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

157-09-2014

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5  
AOÛT 2014**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET  
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

**DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

158-09-2014

4.1

**CONFIRMATION D'INTENTION AUPRÈS DU CLUB DE GOLF DE LAC-  
ETCHEMIN POUR UN PARTENARIAT FINANCIER À L'ÉDITION 2015 DU  
TOURNOI DES MAÎTRES DE L'ASSOCIATION DES GOLFEURS  
PROFESSIONNELS DU QUÉBEC (AGPQ)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND  
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son intention auprès du Club de golf de Lac-Etchemin pour un partenariat financier au montant de 5 000 \$ dans le cadre de l'édition 2015 du Tournoi des Maîtres de l'Association des golfeurs professionnels du Québec (AGPQ);

QUE le maire, M. Harold Gagnon, soit et est autorisé à signer la lettre d'intention à cet effet pour et au nom de la municipalité.

***Adoptée à l'unanimité.***

159-09-2014

4.2

**AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AFIN D'ORIENTER LA  
RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ETCHEMINS ET DÉPÔT DE  
SON PLAN D'ACTION 2014-2019 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE  
NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024 (PNR3)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adopte et confirme le dépôt auprès de la MRC des Etchemins des documents intitulés "Avis de la Municipalité de Lac-Etchemin afin d'orienter la réflexion sur le développement des Etchemins" et "Plan d'action 2014-2019 de la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (PNR3)".

**Adoptée à l'unanimité.**

160-09-2014  
4.3

**AMENDEMENT CONSTITUANT LA MISE À JOUR NUMÉRO 2 DE LA "POLITIQUE DE GESTION ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE - ANNÉES 2011-2015"**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adopte, par la présente résolution, l'amendement suivant constituant la mise à jour numéro 2 de la "Politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre - Années 2011-2015" de la Municipalité de Lac-Etchemin, mise à jour préparée et soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier afin d'actualiser la politique existante, entre autres :

- Pour établir l'ancienneté reconnue à M. Sylvain Poulin, directeur de la sécurité incendie à 26 ans et 2 mois au 31 décembre 2014, ceci effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

QUE cet amendement constituant la mise à jour numéro 2 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité.**

5.

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

161-09-2014  
5.1

**RÉGULARISATION DES DROITS DANS L'EMPRISE DE LA ROUTE 277**

Considérant que Mme Laurette Gagnon est propriétaire de l'ancien lot 29-1-Ptie, au cadastre originaire, qui forme une pointe localisée dans l'emprise de la route 277, et ce, tel que décrit selon les documents préparés par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 21 août 2014;

Considérant que ladite pointe de terrain n'a jamais été cédée par le propriétaire pour la construction de la route 277. De plus, cette pointe de terrain est utile à l'emprise; on y retrouve l'aménagement de l'emprise et un regard;

Considérant que Mme Laurette Gagnon a manifesté son intérêt afin de régulariser cette situation;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire corriger la situation afin qu'il n'y ait plus de doute sur la propriété de ladite pointe occupée par l'emprise de la route 277;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, à produire une description technique de ladite pointe de terrain incluse dans l'emprise et sur laquelle Mme Laurette Gagnon a un titre de propriété, et ce, en fonction des honoraires prévus dans la lettre datée du 21 août 2014.

**Adoptée à l'unanimité.**

162-09-2014  
5.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN TRACTEUR 4 X 4 NEUF 2014 AVEC CABINE, TONDEUSE, BALAI, SOUFFLEUR ET ÉPANDÉUR À ABRASIF AINSI QUE LA DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT**

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'un tracteur 4 X 4 neuf 2014 avec cabine, tondeuse, balai, souffleur et épandeur à abrasif;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture d'un tel équipement et que deux (2) soumissionnaires ont présenté leur soumission;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 29 août 2014;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Le prix des soumissions suivantes comprennent les taxes</b>	
Agri-Beauce enr.	60 490,65 \$
Garage Oscar Brochu inc.	51 599,05 \$

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions conformes, recommande l'adjudication du contrat à "Garage Oscar Brochu inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accorde au soumissionnaire conforme soit "Garage Oscar Brochu inc.", le contrat pour la fourniture d'un tracteur 4 X 4 neuf 2014 avec cabine, tondeuse, balai, souffleur et épandeur à abrasif conformément aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

QUE la municipalité emprunte le montant net de 46 543,81 \$ à son fonds de roulement pour le financement du tracteur 4 X 4 neuf 2014 avec cabine, tondeuse, balai, souffleur et épandeur à abrasif sur une période de cinq (5) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé de la façon suivante : 9 308,77 \$ en 2015 et 9 308,76 \$ en 2016, 2017, 2018 et 2019.

***Adoptée à l'unanimité.***

163-09-2014  
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT AFIN DE RENDRE CONFORME L'OPÉRATION DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT DE L'ARÉNA EN FONCTION DES NOUVELLES EXIGENCES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT AINSI QUE LA DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT**

Considérant que la municipalité a reçu un avis de correction de la Régie du bâtiment afin de rendre conforme l'opération de la tour de refroidissement (tour d'eau) et ce dans les plus brefs délais;

Considérant que la municipalité doit obligatoirement se conformer à toutes les nouvelles exigences de la Régie du bâtiment relatives à l'opération d'une tour de refroidissement;

Considérant que le gérant d'aréna, a invité cinq (5) soumissionnaires spécialisés à fournir des prix pour rendre conforme les nouvelles exigences relatives à l'opération d'une tour de refroidissement;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

**Prix avant taxes pour une durée de 12 mois (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014)**

Maxxam	1 750,00 \$
Gestherm	7 156,60 \$
Chemaqua	6 999,00 \$
Magnus	8 246,60 \$
Certified	1 740,00 \$

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat pour rendre conforme l'opération de la tour de refroidissement de l'aréna en fonction des exigences de la RBQ à "Magnus" puisque cette soumission est conforme et complète;

Considérant que les quatre (4) autres soumissionnaires n'ont pas présenté des soumissions complètes et de ce fait, ne sont pas reconnues conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accorde au soumissionnaire conforme soit "**Magnus**", au montant de 8 246,60 \$ (plus les taxes pour une durée de 12 mois), le contrat afin de rendre conforme l'opération de notre tour de refroidissement de l'aréna en fonction des nouvelles exigences de la Régie du bâtiment, tel que présenté dans le contrat d'entente de gestion du traitement de l'eau - tour de refroidissement;

QUE ce projet soit financé à même le fonds général.

***Adoptée à l'unanimité.***

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

164-09-2014  
6.1

**DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 1514, ROUTE 277, ZONE 15-CH**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par M. Vincent Paquin qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 1514, route 277, localisé dans la zone 15-CH;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 25 mai 2014 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée);

Considérant qu'un avis public a été publié le 13 août 2014 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposée dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve. D'ailleurs, selon le rôle d'évaluation en vigueur, le bâtiment a connu une dépréciation de 73,42% de sa valeur en raison de l'absence de rénovations majeures depuis l'année de sa construction en 1956;

Considérant qu'une entente a été conclue avec le promoteur et l'unique locataire de l'immeuble, et ce, tel que confirmé par les documents déposés par le demandeur en date 8 août 2014;

Après délibérations du Conseil municipal,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 1514, route 277, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par la construction d'une clinique dentaire, et ce, conformément aux documents déposés par le demandeur en date du 8 août 2014;
- à la construction d'un bâtiment commercial de type "clinique dentaire" dans un délai d'un an suivant la réception de la présente résolution;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin d'un montant de 17 300 \$ en garantie d'exécution du programme de réutilisation du sol, et ce, en conformité aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

165-09-2014  
6.2

**AUTORISATION DE PARTICIPATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT  
ET EN ENVIRONNEMENT À UNE FORMATION AU SUJET DE  
"CONCILIATEUR-ARBITRE"**

---

Considérant l'intérêt manifesté par M. Simon Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, concernant sa participation à une formation au sujet de "Conciliateur-arbitre";

Considérant que les membres du conseil veulent donner à tous les employés les outils requis afin de permettre à chacun d'offrir les meilleurs services à la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND  
ET RÉSOLU :**

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Simon Roy, est autorisé à participer à ladite formation qui aura lieu le 12 novembre 2014 à Lévis;

QUE la municipalité assume les frais inhérents engendrés par sa participation à ladite formation.

***Adoptée à l'unanimité.***

166-09-2014  
6.3

**AUTORISATION DE PARTICIPATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT À UNE FORMATION INTITULÉE "RÔLES, RELATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU QUOTIDIEN"**

---

Considérant l'intérêt manifesté par M. Simon Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, concernant sa participation à une formation intitulée "Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien";

Considérant que les membres du conseil veulent donner à tous les employés les outils requis afin de permettre à chacun d'offrir les meilleurs services à la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Simon Roy, est autorisé à participer à ladite formation qui aura lieu le 18 novembre prochain à Québec;

QUE la municipalité assume les frais inhérents engendrés par sa participation à ladite formation.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.4

**DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À MME LISE POULIOT CONCERNANT LA TONTE DE LA PELOUSE DANS LA RIVE**

---

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à Mme Lise Pouliot concernant la tonte de la pelouse dans la rive de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux sur son lot numéro 4 207 744, et ce, contrevenant aux articles 9 et 10 du règlement numéro 133-2012 concernant la renaturalisation des rives dégradées ou artificielles du lac Etchemin.

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

167-09-2014  
7.1

**OFFICIALISATION DE LA PRONONCIATION DU GENTILÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Attendu que MM. Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentilés en français*, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

Attendu que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

Attendu que le gentilé de Lac-Etchemin, officialisé le 3 mars 1986, s'écrit « Lacetcheminois », au masculin singulier, et « Lacetcheminoise », au féminin singulier;

Attendu que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

Attendu que les transcriptions [lak.ɛ.tʃə.mi.nwa] et [lak.ɛ.tʃə.mi.nwaz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Lacetcheminois » et « Lacetcheminoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND  
ET RÉSOLU :**

D'officialiser les prononciations de « Lacetcheminois » et « Lacetcheminoise » en [lak.ɛ.tʃə.mi.nwa] et [lak.ɛ.tʃə.mi.nwəz], respectivement.

***Adoptée à l'unanimité.***

168-09-2014  
7.2

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA  
PRÉOUVERTURE DE LA GLACE À L'ARÉNA MUNICIPAL UNE SEMAINE  
AVANT LA DATE PRÉVUE**

---

Considérant que la municipalité désire conclure une entente avec l'organisation du "Hockey mineur des Etchemins" pour l'ouverture hâtive de la glace à l'aréna municipal;

Considérant que ce protocole contient les obligations de chacune des parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer le protocole à intervenir entre le "Hockey mineur des Etchemins" et la municipalité le tout en référence au projet d'entente 2013.

***Adoptée à l'unanimité.***

169-09-2014  
7.3

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC  
L'ASSOCIATION DU "HOCKEY MINEUR DES ETCHEMINS" POUR LA  
SAISON 2014-2015**

---

Considérant le désir commun de la municipalité et de l'association du "Hockey mineur des Etchemins" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'association du "Hockey mineur des Etchemins" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2014-2015.

***Adoptée à l'unanimité.***

170-09-2014  
7.4

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE  
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE "LES PATINEURS VOLANTS" POUR  
LA SAISON 2014-2015**

---

Considérant le désir commun de la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN  
ET RÉSOLU :**

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club

de patinage artistique "Les Patineurs Volants" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2014-2015.

***Adoptée à l'unanimité.***

171-09-2014  
7.5

**VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu deux (2) demandes;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse une subvention aux jeunes suivants :

<b>Éliza Parent</b>	<b>81,83 \$</b>
Hockey sur glace - 2 au 4 mai 2014	
Super défi AAA 2014 - Rosemère	
<b>Éliza Parent</b>	<b>31,35 \$</b>
Hockey sur glace - 6 au 8 juin 2014	
Hockey féminin AAA - Sherbooke	

***Adoptée à l'unanimité.***

172-09-2014  
7.6

**OCTROI DU CONTRAT - SYSTÈME DE ZONAGE POUR L'UNITÉ DE CLIMATISATION ET AJOUT DE THERMOSTATS PROGRAMMABLES AU BÂTIMENT D'ACCUEIL AU MONT-ORIGNAL**

---

Considérant que le système de climatisation et de chauffage ne sont pas contrôlés correctement, ce qui entraîne des coûts énergétiques plus élevés;

Considérant que le système de conduits actuel doit être modifié pour permettre une climatisation dans les deux (2) salles de façon séparée;

Considérant que notre fournisseur actuel en réfrigération nous propose des services et une expertise de grande qualité;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'adjudication du contrat à la firme "Réfrigération J.P. (Beauce) inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie, à la firme "Réfrigération J.P. (Beauce) inc.", le contrat pour la fourniture et la main-d'œuvre pour effectuer les

travaux, conformément au bordereau de soumission déposé, pour un montant de 6 800 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

173-09-2014

9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour août 2014 pour la somme de 217 717,39 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 142 204,40 \$ et déboursés directs : 75 512,99 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**25 août 2014**

Correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, informant la municipalité que le premier ministre du Canada, le très honorable Stephen Harper et le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, ont annoncé la conclusion d'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au gouvernement du Québec pour les dix prochaines années, soit pour la période 2014-2024.

---

**18 août 2014**

Lettre du ministre des Transports, M. Robert Poëti afin de confirmer une subvention de 155 370 \$ pour l'année 2014 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

---

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

174-09-2014

**PARTICIPATION AU "COCKTAIL GASTRONOMIQUE TOURNANT"**

11.1-a)

**ORGANISÉ PAR LE CJE ET LE CLDE**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets au coût de 55 \$ l'unité à titre de contribution financière pour l'activité souper réseautage "Cocktail gastronomique Tournant" organisée par le CJE et le Centre local de développement des Etchemins au Club de golf de Saint-Benjamin le 4 septembre 2014.

***Adoptée à l'unanimité***

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER